



La Commune d'Ayent assouplit par étapes son dispositif Covid-19

En coordination avec nos communes voisines, la Commune d'Ayent va mettre en place une série de mesures appropriées pour relancer notre vie de tous les jours.

La Commune d'Ayent a fixé un premier calendrier pour la réouverture de ses guichets et de ses infrastructures. Voici les principales dispositions valables à partir du 11 mai 2020.

- Dès le 11 mai 2020, les guichets de l'administration communale seront à nouveau accessibles au public. Un concept de sécurité sera déployé pour protéger la santé du personnel et des visiteurs.
- Dès le 11 mai 2020, la structure Naftaline accueillera tous les enfants inscrits avant le Covid-19. Les parents sont priés de contacter la structure dès que possible et/ou suivre les informations qu'ils ont reçues afin de confirmer ou d'infirmer la présence de leur enfant ou demander une prise en charge supplémentaire. Seules les périodes de placement contractuelles sont garanties.
- Les places de jeux pour enfants seront rendues aux usagers, et les pique-niques sont à nouveau autorisés sur le territoire communal à partir du 11 mai. Les règles de distance sociale entre adultes restent en vigueur. Le couvert de la Boucielle demeure fermé pour tout rassemblement.
- Les salles de gym restent pour l'heure fermées pour les clubs. Seules les écoles peuvent les utiliser.
- La déchetterie de Luc-Tsamy est ouverte à tous les usagers selon l'horaire d'été. Il faut cependant compter avec un délai d'attente et un respect de la file des véhicules.
- La Bibliothèque ouvrira ses portes dès le 13 mai 2020 (le mercredi de 15h30 à 18h00 – le samedi de 10h00 à 12h00).

- Les restaurants qui le souhaitent ouvrent à nouveau leur porte en appliquant les consignes de sécurités dictées par le Conseil Fédéral.
- Les manifestations prévues (Pentecôte, Fête-Dieu et autres) sont annulées. Le programme des manifestations estivales peut être consulté sur le site d'Anzère tourisme SA (www.annzere.ch). L'ouverture des remontées mécaniques est prévue le 26 juin 2020.

Les autorités rappellent que les mesures d'hygiène et de distanciation sociales restent impératives. Lorsque la distance ne peut pas être respectée, le port d'un masque de protection est recommandé. Enfin, les rassemblements de plus de 5 personnes sont toujours interdits jusqu'à nouvel ordre.

La commune d'Ayent a pu traverser cette pandémie, pour l'instant, sans trop de problèmes et cela grâce au comportement exemplaire de la population qui a intégré, compris et appliqué avec soins les principes dictés par l'OFSP. Pour tout cela, les autorités communales vous remercient toutes et tous chaleureusement. Malgré les incertitudes qui demeurent nous partons confiants vers la saison d'été et espérons que nous pourrons tout de même retrouver une situation normale, mais attentive.

L'élan de solidarité marqué par de nombreuses personnes est remarquable également et mérite aussi toute notre gratitude.

Nous vous souhaitons un bel été et demeurons à la disposition de chaque citoyen pour des renseignements et compléments d'informations.

Prenez soins de vous !

Votre Administration communale

Ayent, le 6 mai 2020